

Question présentée par la députée :

M^{me} Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 25 juin 2020

Question écrite urgente

Quelles sont les mesures prises par le canton pour informer la population des mesures COVID-19 en matière de mobilité ? Où la population peut-elle trouver les informations des mesures évolutives ? Comment s'y retrouver ?

Les Verts soutiennent et approuvent les mesures COVID-19 en matière de mobilité qui ont été mises en œuvre depuis le 12 mai dernier pour sécuriser les vélos notamment.

Il est tout-à-fait compréhensible de créer ces nouveaux aménagements cyclables en raison des distances physiques difficiles à respecter dans les transports publics et de limiter le report modal des usager.ères des transports publics vers la voiture. Nous félicitons la démarche.

En parallèle, la mobilité en ville de Genève et dans le canton est en pleine évolution avec une orientation de plus en plus affirmée des habitant.es pour des choix de modes de transport doux pour l'environnement d'une part, et la mise en œuvre concrète de la Loi sur la mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21), plébiscitée par le peuple genevois, d'autre part.

Dans ce contexte, de nombreux.ses habitant.es sont en faveur de ces mesures COVID. Il faut le souligner.

Or, mis à part la communication faite aux médias et à la presse, de nombreuses personnes cyclistes, et/ou piétons, sont avides d'informations sur les lieux où ces mesures sont décidées, qu'il s'agisse des bandes cyclables, des fermetures de routes, des transformations des zones 30 en zones 20 pour les piétons, etc. Même si elles sont en constante évolution, ce que nous saluons, il est difficile de trouver l'information des évolutions.

Y a-t-il un site dédié ? Facilement accessible ? Est-il évolutif ?

Une meilleure transmission des informations à la population et une accessibilité facilitée sont-elles prévues, notamment pour les associations qui souhaiteraient transmettre les renseignements à leurs membres ?

L'auteure de cette question écrite urgente remercie le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.